

Déclaration n° D2021-090

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transport.fr

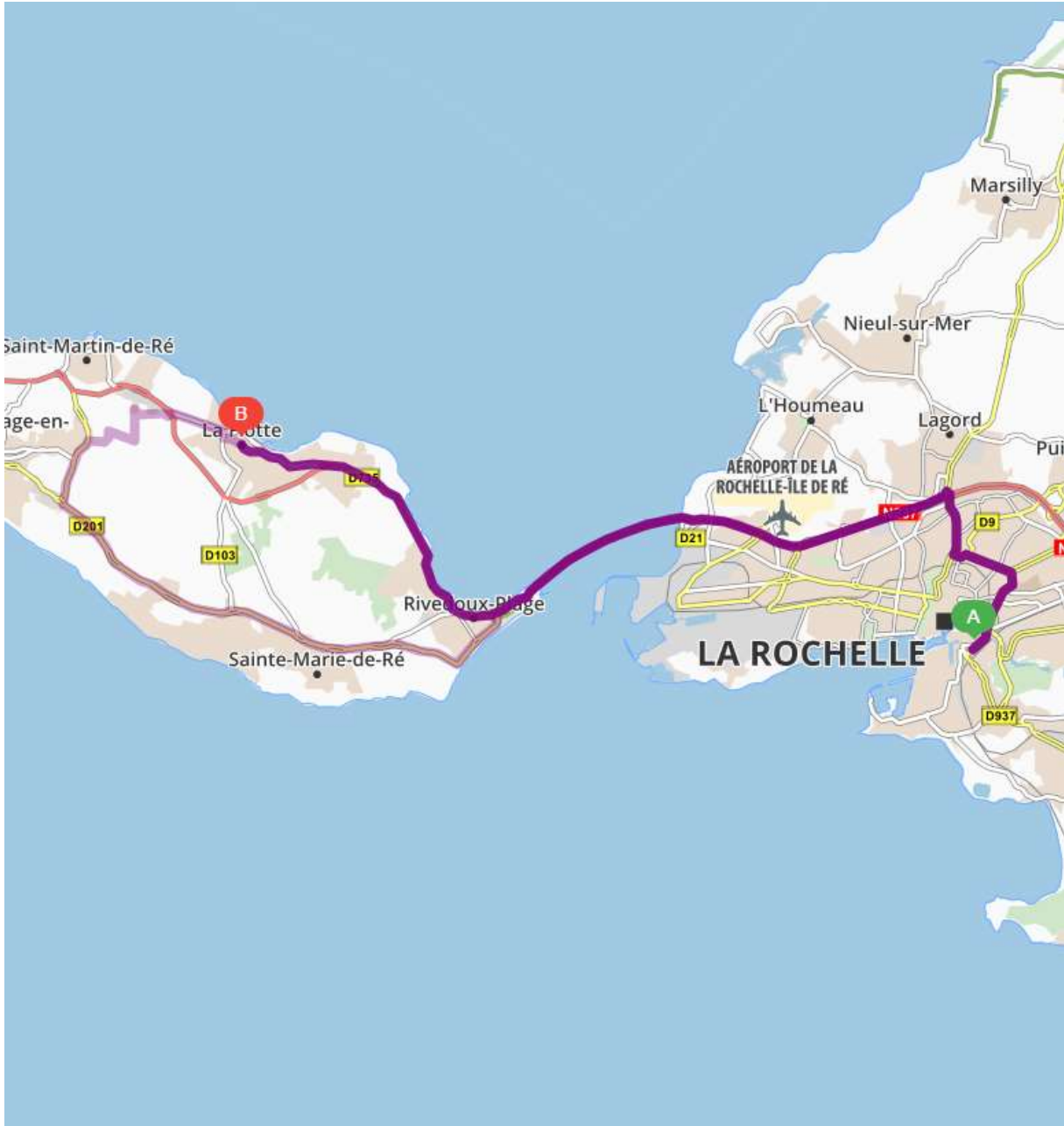
Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	Environ 45 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre La Rochelle <> Ile de Ré – La Flotte



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

La Rochelle <> Île de Ré - La Flotte

- La Rochelle > Île de Ré - La Flotte	fréquence	
	Quotidien	Quotidien
La Rochelle Départ <i>Place Pierre Sépard, 17000 La Rochelle</i>	20:35	05:30
Île de Ré - La Flotte Arrivée <i>Arrêt de bus D735 & Les jourdinières, 17630 La Flotte</i>	21:20	06:05
OFFRE PAR TRAJET	1 car 53 places	1 car 53 places

- Île de Ré - La Flotte > La Rochelle	Quotidien	
	Quotidien	Quotidien
Île de Ré - La Flotte Départ <i>Arrêt de bus D735 & Les jourdinières, 17630 La Flotte</i>	09:55	23:10
La Rochelle Arrivée <i>Place Pierre Sépard, 17000 La Rochelle</i>	10:40	23:50
OFFRE PAR TRAJET	1 car 53 places	1 car 53 places